



Communiqué de presse

Embargo: 28.1.2020, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Pauvreté et conditions de vie en 2018

Le taux de pauvreté est resté stable, proche de 8%, en 2018

En 2018, 7,9% de la population en Suisse, soit environ 660 000 personnes, étaient en situation de pauvreté en termes de revenus. Une personne sur huit avait des difficultés à joindre les deux bouts. Le niveau de vie général en Suisse reste néanmoins parmi les plus élevés d'Europe. Tels sont les derniers résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les groupes sociaux les plus souvent touchés par la pauvreté sont les personnes vivant dans des ménages monoparentaux (taux de pauvreté de 19,3%), les étrangers originaires d'Europe de l'Est ou d'un pays non européen (17,5%), les personnes sans activité professionnelle (14,4%) et les personnes sans formation postobligatoire (12,1%). En 2018, le taux de pauvreté était de 3,7% dans la population active occupée. Cela représente environ 133 000 personnes. Les chiffres sont stables par rapport à 2017.

Pour faire des comparaisons entre la Suisse et les autres pays, on considère le taux de risque de pauvreté, indicateur couramment utilisé au niveau international. En 2018, le taux de risque de pauvreté était en Suisse de 14,6%. Ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne (UE, 17,1%). Chez nos voisins, les taux étaient de 13,4% en France, 14,3% en Autriche, 16,0% en Allemagne et 20,3% en Italie. Le seuil de risque de pauvreté dépend du niveau de vie de chaque pays. En Suisse, il était d'environ 2500 francs par mois pour une personne seule en 2018. Après correction du pouvoir d'achat, il était environ 15 à 60% plus élevé en Suisse que chez nos voisins (15% plus élevé qu'en Autriche, 60% plus élevé qu'en Italie).

5,6% de la population sont confrontés à des conditions de vie particulièrement difficiles

En Suisse, 12% de la population, soit près d'une personne sur huit, déclaraient en 2018 avoir des difficultés à joindre les deux bouts. 5,6% de la population étaient en situation de privation matérielle et étaient, faute de ressources financières suffisantes, confrontées à des conditions de vie particulièrement difficiles. Ce pourcentage reste l'un des plus bas d'Europe (moyenne UE: 13,2%). Les personnes privées matériellement sont beaucoup plus souvent que les autres insatisfaites de leur vie actuelle (27,3% contre 2,5%), et elles participent plus de deux fois moins à des activités associatives, ce qui peut représenter une forme d'isolement.

En Suisse, les privations matérielles les plus fréquentes sont d'ordre financier. En 2018, 20,7% de la population n'auraient pas été en mesure de faire face, en l'espace d'un mois, à une dépense imprévue de 2500 francs. 8,8% de la population avaient au moins un arriéré de paiement (moyenne UE: 8,9%). Le taux était de 19,6% chez les personnes vivant dans un ménage monoparental en Suisse. Si l'on tient compte des arriérés d'impôts et des primes d'assurance maladie (ils ne sont pas pris en considération dans les comparaisons européennes), 14,6% de la population suisse et 28,1% des personnes vivant dans un ménage monoparental avaient un arriéré de paiement.

Des inégalités de revenus comparativement moins élevées en Suisse

En 2018, les inégalités de revenu étaient en Suisse au-dessous de la moyenne européenne: les revenus disponibles étaient 4,5 fois plus élevés dans le 20% de la population aux revenus les plus élevés que dans le 20% de la population aux revenus les plus bas (rapport interquintile S80/S20). Ce chiffre est un indicateur de l'inégalité: plus il est élevé, plus la distribution des revenus est inégalitaire. En 2018, il variait en Europe entre 3,0 (Slovaquie) et 8,6 (Serbie). La moyenne était de 5,2.

La redistribution par l'État sous forme de transferts publics ou de transferts réglementés par l'État contribue dans une mesure considérable à réduire les inégalités de revenu en Suisse: après transferts de l'État, le rapport interquintile est environ dix fois plus faible qu'avant transferts. Les prestations de transfert comprennent essentiellement les rentes et les prestations sociales. Les dépenses de transfert se composent principalement des cotisations aux assurances sociales, des impôts, des primes d'assurance maladie et des pensions alimentaires.

Un niveau de vie élevé en comparaison européenne

Bien qu'une partie de la population soit aux prises avec des difficultés économiques et financières, le niveau de vie en Suisse restait, en 2018, parmi les plus élevés d'Europe. Le niveau de vie est estimé d'après le revenu disponible équivalent médian, corrigé du niveau des prix dans chaque pays. En Suisse, ce revenu était 2,9 fois plus élevé qu'en Grèce, 1,6 fois plus élevé qu'en Italie, 1,3 fois plus élevé qu'en France et 1,2 fois plus élevé qu'en Allemagne et en Autriche. Malgré le niveau élevé des prix en Suisse, le niveau de vie, après déduction des dépenses obligatoires, est plus élevé dans notre pays que chez nos voisins et dans la plupart des pays de l'UE.

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon d'environ 7000 ménages – comprenant plus de 16 000 personnes – sélectionnés aléatoirement grâce au Cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'OFS. La population de référence est la population résidente permanente vivant dans les ménages privés. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, ce qui permet de décrire, dans leurs grandes lignes, les parcours individuels des personnes et d'étudier l'évolution des conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Définitions

La **pauvreté** monétaire peut se définir selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Les deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien, les frais individuels de logement et de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses. En 2018, le seuil de pauvreté se situait à 2293 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 3968 francs par mois pour deux adultes et deux enfants.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf éléments suivants, définis au niveau européen:

- être en mesure de faire face, dans un délai d'un mois, à une dépense imprévue correspondant approximativement à un douzième du seuil de risque de pauvreté (60%) pour un ménage d'une personne (en Suisse: 2500 francs)
- pouvoir s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
- ne pas avoir d'arriérés de paiement,
- pouvoir s'offrir un repas de viande ou de poisson (ou un équivalent végétarien) tous les deux jours,
- être en mesure de chauffer convenablement son logement,
- avoir accès à une machine à laver,
- posséder un téléviseur couleur,
- posséder un téléphone,
- posséder une voiture.

Sont considérées ici comme **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant plus de la moitié des mois de l'année précédant l'interview (= période de référence pour les revenus dans l'enquête SILC). Sont prises en compte les activités professionnelles à plein temps et à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés égales. Une moitié des valeurs est au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les revenus considérés dans l'enquête SILC 2018 concernent l'année 2017.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et les autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans et plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3 (nouvelle échelle OCDE). Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes. Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat** (SPA), une unité monétaire qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays. Le standard de pouvoir d'achat permet de comparer les indicateurs économiques des différents pays.

Le **rapport interquintile S80/S20** compare, dans une population donnée, le revenu équivalent des 20% les plus riches avec le revenu équivalent des 20% les plus pauvres. Plus le quotient est élevé, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes de population est inégale. Un rapport interquintile de 4,0, par exemple, signifie que le revenu des personnes les plus favorisées est en moyenne quatre fois plus élevé que le revenu des personnes les plus défavorisées. À noter que les ménages «ultrariches» ne sont pas pris en considération dans les enquêtes par échantillonnage, à l'inverse des ménages très riches. Les revenus annuels les plus élevés des ménages considérés dans l'enquête SILC sont de quelques millions de francs.

Renseignements

Pauvreté:

Martina Guggisberg, OFS, Section analyses sociales,
tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Conditions de vie:

Friederike Eberlein, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 463 61 24, e-mail: Friederike.Eberlein@bfs.admin.ch

Inégalités de revenu:

Caterina Modetta, OFS, Section analyses sociales,
tél.: +41 58 463 64 30, e-mail: Caterina.Modetta@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0454

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

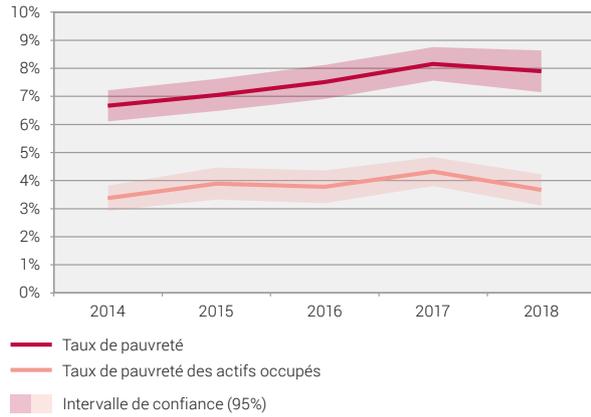
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a reçu ce communiqué de presse deux jours ouvrables avant sa publication.

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés

G1

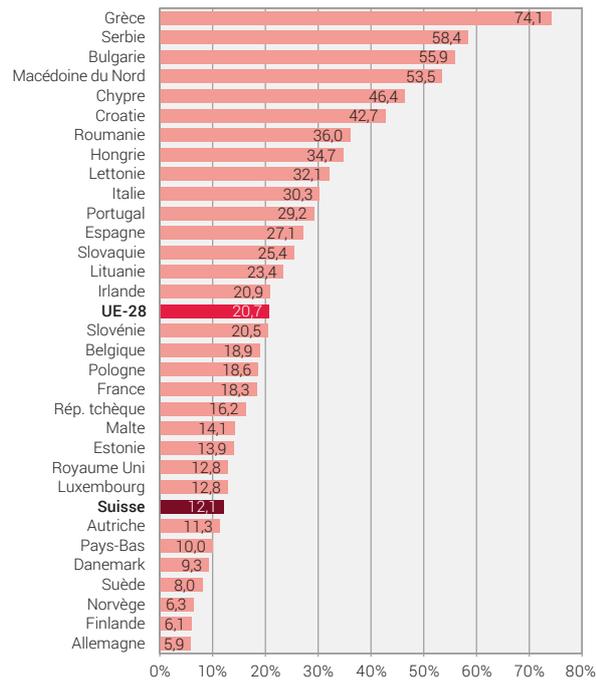


Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans prise en compte du loyer fictif © OFS 2020

Pourcentage de personnes vivant en Europe dans un ménage pour qui il est difficile ou très difficile de joindre les deux bouts, en 2018

G2



Source: Eurostat – EU-SILC 2018 (version du 17.12.2019) © OFS 2020